

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AOUT 2009**

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 27 août 2009 à 18 h 00  
sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

**Etaient présents** : M. LAUNEY, M. TROCHON, Mme CHATEL, Adjointes;  
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL,  
M. LE FORESTIER M. PICHON

**Absent(s) excuse (s)**: M. SAILLARD, Mme BEAUGÉ, M. BAILLEUL

**Absent(s) non excuse (s)**:

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. TROCHON

Dès l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé et signé des membres présents.

**SALLE DE L'ELAN RURAL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie lundi 24 août dernier pour procéder à l'ouverture des plis. Après étude plus approfondie par Michel BAMEUL et compte tenu des modifications mineures apportées récemment au projet, il s'avère que certains devis doivent être complétés. C'est pourquoi les entreprises présélectionnées par la commission seront à nouveau convoquées mardi 1<sup>er</sup> septembre prochain afin de revoir leur proposition.

Les travaux débuteront en janvier pour se clôturer trois mois plus tard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les nouveaux devis des entreprises les mieux disantes.

**ECOLES**

⇒ Madame CHATEL annonce les effectifs de la rentrée prochaine :

- 62 enfants pour la maternelle dont 4 de 2 ans qui ne sont pas pris en compte par l'inspection académique,
- 94 enfants pour l'école élémentaire

Le Conseil Municipal émet des craintes quant au maintien des huit classes existantes.

⇒ Tout en méconnaissant l'effectif réel du service de la garderie pour lequel peu de parents ont retourné la fiche d'inscription en mairie, une deuxième personne a toutefois été affectée à la surveillance de la garderie maternelle.

⇒ Le programme « Ecole numérique rurale » : Sottevast n'a pas été retenu mais fera l'objet d'un réexamen pour la deuxième tranche de cette opération prévue ultérieurement.

⇒ Travaux : les travaux de réfection de certaines classes sont terminés ainsi que le nettoyage des locaux par les agents. Reste à réaliser : la pose des dalles dans la cour de la maternelle ainsi que le problème de la verrière.

⇒ Dotation financière aux écoles : suite à la réunion du 27 juin dernier et afin d'éviter d'étudier à chaque réunion les demandes financières des écoles, la commission scolaire a estimé les dépenses intervenues pour les écoles depuis 2008 jusqu'à ce jour. La commission propose de retenir les dotations suivantes :

	<b>ECOLE MATERNELLE</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>
<b>Fournitures</b>	45 € / enfant	45 € / enfant
<b>Noël</b>	8 € / enfant	8 € / enfant
<b>Matériel, animations et sorties en lien avec projets pédagogiques –y compris matériel pour salle de sports (sauf piscine)</b>	10 € / enfant	15 € / enfant
<b>Participation à la sortie scolaire de fin d'année</b>	10€ / enfant	10€ / enfant
<b>Matériel de l'enseignant</b>	100 € / classe	100 € / classe
<b>Jeux de cour de récréation</b> (réajustement possible en fonction du nombre de classe)	800 € / école	200 € / école
<b>Coopérative</b>	200 € / classe	200 € / classe

Ne sont pas compris l'activité piscine et son transport, qui ont fait l'objet d'un accord sans réserve de la part du Conseil Municipal le 27 juin 2009 pour 1 et même 2 créneaux.

Chaque école devra rendre compte de l'affectation des crédits, poste par poste.

Le mobilier enfant (bureaux, chaises.....) de même que les équipements de cour n'entrent pas dans ces dotations.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission en précisant que des réajustements seront possibles en cours d'année en fonction des variations du nombre de classes et de l'effectif des élèves. Concernant le papier photocopieur, le Conseil Municipal ne limite pas pour l'instant l'achat mais demande à chaque enseignant d'être vigilant quant à son utilisation vu le nombre de ramettes livrées.

Madame CHATEL rencontrera les directrices afin de bien expliquer les choix du conseil.

⇒ Madame CHATEL informe le Conseil Municipal du programme de distribution de fruits ou de légumes dans les écoles pour l'année scolaire 2009-2010. Cette opération repose sur la distribution d'« un fruit à la récré » par semaine et par enfant assortie d'un accompagnement pédagogique et scolaire. Ce programme est financé à 51% pour l'Union Européenne. Le coût annuel estimé par enfant s'élève à 10 euros.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**ZONE ARTISANALE** : un projet de découpage des parcelles est parvenu en mairie. Après réflexion avec les adjoints, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au prestataire de modifier l'aménagement de l'îlot central afin d'obtenir des parcelles de superficie moindre que celles figurant au projet initial. Le Conseil Municipal décide la poursuite du projet en validant le plan ainsi modifié.

**MAISON RENARD** : L'habitation est actuellement occupée à titre provisoire par une famille de Sottevast jusqu'au 31 octobre prochain. L'ensemble des bâtiments sera ensuite loué dès le 1<sup>er</sup> novembre à une nouvelle famille déjà sélectionnée.

**DEFIBRILLATEURS** : Une mise en demeure a été transmise au fournisseur. En effet, la commande a été passée en décembre dernier et aucune livraison n'est parvenue en mairie. Madame le Maire laisse un mois à l'entreprise pour livrer à l'issue duquel la commande sera annulée.

**REMERCIEMENTS** : courrier de Monsieur FARDOUET remerciant le Conseil Municipal de l'attention portée à l'occasion de son centième anniversaire.

**SIGNALETIQUES COMMERCANTS**. Suite à une rencontre entre le Conseil Municipal, la Direction des Infrastructures et des Transports et les commerçants du bourg au sujet de la pose de panneaux publicitaires, Monsieur Bameul avait pris en charge l'étude du projet d'implantation afin de satisfaire les commerçants en se conformant à la législation en vigueur. Or, l'attitude irrespectueuse et intolérable d'un commerçant envers Monsieur Bameul lors de la deuxième réunion, entraîne la suspension par le Conseil Municipal de l'étude engagée. Les membres de l'assemblée, présents ce soir, déplorent cet incident fâcheux et décident de laisser aux commerçants le soin d'implanter leur panneau publicitaire en conformité avec la réglementation.

La commune réalisera des panneaux de communication pour toutes les activités au terme du contrat avec Média + concernant le plan de ville situé dans le bourg.

**EMPLOI CAE**. La DDJS sera à nouveau contactée dans les prochains jours afin d'étudier avec ce service les nouvelles possibilités d'embauche par la commune via notamment « l'emploi passerelle ».

### **DATE A RETENIR**

Remise des prix maisons fleuries : lundi 21 septembre à 18h30. Jean-Pierre TOLLEMER se charge des prix.

Prochaines réunions de conseil : jeudi 24 septembre, jeudi 22 octobre, jeudi 19 novembre, jeudi 17 décembre.

Festivités 2010 : Rallye : 4 juillet, vide-grenier : 11 juillet, feu d'artifice /bal : 13 juillet.

**REUNION DOUVE** Monsieur TOLLEMER donne compte rendu d'une réunion organisée le 24 août dernier par Madame ROBIN concernant le programme de restauration de la Douve.

Les travaux sont nécessaires et obligatoires. Montant provisoire : 1 336 627 € TTC auquel il faut déduire les subventions et les participations des riverains. Les réunions seront organisées courant octobre avec les riverains.

Le Maire,  
Françoise BOUGIS